

Compte rendu du
Conseil Municipal
Vendredi 19 Février 2016



**Approbation à l'unanimité des membres présents du Procès Verbal du Conseil Municipal du
11 Décembre 2015**

1°- ADMINISTRATION GENERALE ET PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire a présenté aux membres du Conseil Municipal une proposition de modification de la grille des emplois de la commune afin de pouvoir nommer certains agents de la collectivité pouvant prétendre à un avancement de grade. Le conseil a acté ces modifications dans l'attente de l'avis de la Commission Administrative Paritaire.

Le Conseil Municipal a acté le principe du versement d'indemnités pour les agents (AESH) assurant les heures d'études surveillées à l'Ecole Publique.

Les membres du Conseil Municipal ont émis un avis favorable à l'adhésion de six nouvelles communes et une communauté de communes à l'Etablissement Public Foncier –SMAF Auvergne dont elle est adhérente.

2°- FINANCES COMMUNALES

Face à la nécessité de remplacer la pompe défectueuse de l'une des stations d'épuration, le Conseil Municipal, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, a autorisé Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement à hauteur de 4000€ sur le Budget de l'Assainissement avant le vote du Budget Primitif 2016.

Monsieur le Comptable de la Commune ayant formulé une demande de mise en non valeur de créances irrécouvrables du rôle de l'eau et de l'assainissement dues par des tiers, les membres du Conseil Municipal avaient accordé l'allocation en non valeur des côtes ou produits et des frais de poursuites faites pour le recouvrement des créances à hauteur de 590.28€ pour le budget de l'Eau et 381.96€ pour le Budget Assainissement lors du Conseil Municipal du 11 décembre 2015. Compte tenu des opérations de fin d'année, ces crédits n'ayant pas pu être imputés sur l'exercice 2015, le Conseil Municipal a voté l'imputation des crédits correspondants sur l'exercice 2016.

3°- PATRIMOINE COMMUNAL-BATIMENTS COMMUNAUX-VOIRIE

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer un nouvel avenant à la convention de mise à disposition des locaux à titre gratuit conclue avec l'ADMR et à fixer par avenant le montant des charges facturées chaque année, à savoir une provision mensuelle de 110€ pour 2016.

Monsieur le Maire a présenté l'avant projet de travaux d'éclairage public d'un court de tennis extérieur réalisé par le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire. Le Conseil Municipal a approuvé ce projet dont la réalisation sera confiée au Syndicat Départemental et a acté la participation de la Commune au financement des dépenses à hauteur de 55 % du coût hors taxe des travaux, soit 6486.52€.

Monsieur le Maire a informé les membres du Conseil Municipal du souhait de Monsieur et Madame Delorme, domiciliés à Brenas, d'acquérir une partie de la parcelle attenante à leur propriété et cadastrée H0668. Cette parcelle étant un bien de section et en l'absence de Commission Syndicale de la section de Brenas, le Conseil Municipal a acté le principe de la vente de ce terrain. Dans le cadre de la procédure réglementaire applicable aux biens de section, il a autorisé le Maire à solliciter l'avis du service des Domaines afin d'évaluer le prix du bien en vue de la vente et à procéder à la consultation des membres électeurs de la section de Brenas. Les membres de la section de Brenas inscrits sur les listes électorales de la commune seront donc consultés dans les six mois afin de rendre un avis sur cette cession.

Une seconde demande d'acquisition de terrain a été étudiée par les membres du conseil Municipal. Monsieur et Madame Basciu, domiciliés à Le Rousson et locataires d'un terrain communal cadastré AM 076 ont émis le souhait d'acquérir cette parcelle qui agrmente leur propriété et qu'ils ont clôturée. Compte tenu que ce terrain communal n'a pas d'affectation particulière autre que celle de desservir la propriété de Monsieur et Madame Basciu, le conseil Municipal a acté le principe de la vente et a autorisé le Maire à solliciter l'avis du Service des Domaines afin d'évaluer un prix de vente.

Conformément au décret n° 2015-334 du 25 Mars 2015, le Conseil Municipal a fixé, par application d'un calcul spécifique, le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution de gaz. Cette somme sera versée chaque année par GRDF pour les travaux de branchement et les extensions effectués sur les réseaux de gaz.

4°- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire a informé les membres du conseil Municipal de la hausse du coût horaire réglé à l'ADMR pour le portage des repas afin d'être en adéquation avec le coût réel du service estimé par le Président de l'ADMR à 19.05€/heure. Le Maire a proposé au CCAS de passer le tarif horaire de 17€ à 19.90€ à compter du 1^{er} janvier 2016. Suite à cette hausse impactant son budget, le Conseil d'Administration du CCAS a voté une légère hausse du prix de facturation des repas aux usagers à compter du 1^{er} février 2016 (9.5 à 9.75€).

Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance du projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire Amont validé par la Commission Locale de l'Eau le 8 Juillet 2015 et soumis à l'avis des communes concernées en vertu de l'article L212-6 du Code de l'Environnement. Il s'agit d'un outil de gestion de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usages de l'eau sur le territoire fixant des objectifs à destination de multiples partenaires dont les communes. Le Conseil Municipal a émis un avis favorable au SAGE et actera les domaines d'action de la commune après validation du SAGE.

L'éclairage public a été évoqué et notamment les problèmes engendrés par les heures d'extinction de l'éclairage public à Pirolles pour les employés de la laiterie prenant leur poste tôt le matin. Monsieur le Maire a précisé que des ajustements pourraient être envisagés pour cette zone.

Des problèmes de rangement pour les associations à la Maison des Associations ont été soulevés. Ce point fera l'objet d'une étude sur le terrain, côté pignon nord.

5°- DECISIONS DU MAIRE

-Décision 2015-16 du 22 décembre 2015 relative à l'Attribution du marché de travaux pour la Réhabilitation Energétique de la Salle Polyvalente.

-Décision 2016-01 du 14 Janvier 2016 relative au règlement de frais d'honoraires

La séance est levée à 23h30.